



DECLARATION LIMINAIRE DU SNUDI FO 48 -CAPD du 22 janvier 2019-

Déclaration du SNUDI FO 48 à la CAPD du 22 janvier 2019

Monsieur l'IA-DASEN, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Avant toute chose, le SNUDI FO vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019, ainsi qu'à tous les personnels de la DSDEN.

Cette CAPD est la première depuis les élections professionnelles de décembre 2018. Fort de sa progression, le SNUDI-FO entend continuer à défendre en toute indépendance les intérêts matériels et moraux des enseignants ainsi que l'école publique laïque et républicaine.

Cette CAPD se réunit alors que, depuis deux mois de mobilisation des gilets jaunes, dont notre fédération partage l'essentiel des revendications, le gouvernement ne répond qu'en termes de provocation, de violence policière, d'arrestation en masse et de remise en cause du droit de manifester.

Il utilise ainsi la même méthode qu'avec les lycéens, chacun ici ayant en tête les images de Mantes-la-Jolie. Le SNUDI FO exige le respect du droit à manifester et l'arrêt immédiat de la répression.

Le SNUDI FO considère par ailleurs que le « grand débat national » avancé par l'exécutif comme la réponse démocratique à la crise actuelle n'a en réalité pour seul objectif que de le légitimer afin de l'aider à poursuivre sa politique de casse sociale.

Les personnels de l'Education Nationale sont consternés par les dernières annonces du ministre. Alors que les policiers ont obtenu une revalorisation, alors que les agents du fisc ont obtenu une prime ... qu'ont obtenu les personnels du ministère de l'Education Nationale ? Rien du tout ! Pire, avec cynisme, le ministre impose une deuxième heure supplémentaire pour compenser les suppressions de postes dans le 2nd degré ! Et on nous parle de l'école de la confiance ?

Qu'ont obtenu les personnels qui subissent le blocage du point d'indice depuis 2010 et qui voient leur salaire net baisser depuis des années avec l'augmentation de la retenue pour pension civile ? Qu'ont obtenu les personnels qui subissent le jour de carence ? Qu'ont obtenu les AESH qui ne perçoivent que 793€ par mois au bout de 7 ans de service ? Le ministre répète son estime et sa considération pour les personnels.

Pour le SNUDI FO la seule estime et la seule considération qui vaille est celle qui apparaît au bas de la fiche de paie. Et ce ne sont pas les dernières annonces en termes de postes et de réformes qui seront de nature à réjouir les personnels.

Les personnels du 1er degré sont confrontés à la poursuite des mesures régressives :

- La poursuite des évaluations nationales mi-année en CP qui ne reposent sur aucune base réglementaire. Le ministre le reconnaît implicitement dans sa réponse au courrier national commun SNUDI FO, SNUipp, CGT, SUD, SE UNSA et CFDT qui demande l'abandon de ce protocole d'évaluation. Le SNUDI-FO considère que ces évaluations

représentent une charge de travail supplémentaire sans que l'on puisse y trouver le moindre bénéfice pour les personnels, et qu'il remet en cause la liberté pédagogique des enseignants. Pour le SNUDI FO, ces évaluations (en lien avec CAP22) laissent présager que ces outils pourraient être utilisés pour juger les personnels en fonction des résultats des élèves, en lien avec la réforme de l'évaluation des enseignants (PPCR) et du plan « 100 % réussite ». Nous demandons le respect du volontariat.

- A propos du mouvement départemental : le SNUDI-FO considère que la note de service sur le mouvement intradépartemental, contre laquelle tous les syndicats ont voté à l'exception du SNE, est inacceptable. Elle préconise en effet la suppression du 2nd mouvement sur des vœux précis, affaiblit la place de l'AGS dans le barème, crée des postes sur des zones géographiques et remet en cause les CAPD au profit des CTSD.

- Concernant les Rythmes Scolaires Le SNUDI FO réaffirme son exigence d'instauration d'une norme de 4 jours sur 36 semaines sur tout le territoire, pour toutes les écoles, de l'arrêt des PEdT et des ingérences municipales dans le fonctionnement de l'école, et l'abrogation du décret Peillon ainsi que des décrets Hamon/Blanquer qui le complètent.

- Concernant le point qui relève de cette CAPD à savoir les mutations interdépartementales : le SNUDI FO intervient depuis plusieurs années auprès du ministère pour que soit mis un terme aux situations dramatiques de nombreux collègues en attente de mutation. En effet pour la rentrée 2018, c'était seulement 23,7% des collègues qui obtenaient satisfaction dont moins de 50% au titre du rapprochement de conjoints. Des milliers de collègues sont ainsi contraints de renoncer à leur vie professionnelle pour pouvoir suivre leur conjoint et leur famille.

En toute indépendance de l'Etat et des gouvernements quels qu'ils soient, notre syndicat, nos élus et nos représentants défendront ces revendications et s'opposeront aux contre-réformes de dénationalisation de l'Enseignement public qui remettent en cause tout à la fois le droit à l'instruction et à la qualification des jeunes générations et les conditions de travail des personnels qui veulent rester fonctionnaires de l'État.

Je vous remercie de votre attention.

Béatrice Lafon et Emilienne Gerbal

Elues du SNUDI FO à la CAPD de la Lozère